

20 juil 2022 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2022](#)

Organisation des soins de l'accident vasculaire cérébral aigu

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'organisation des soins de l'accident vasculaire cérébral aigu en Belgique.

Le projet lève les obstacles à l'agrément des programmes de soins de l'accident vasculaire cérébral aigu impliquant des procédures invasives. Les nombres par Région sont abandonnés. En lieu et place, on mentionne de manière explicite dans la réglementation organique le raisonnement sous-jacent à l'origine de ces nombres. La limitation du nombre de centres qui recourent à des procédures invasives vise deux objectifs : la concentration d'une expertise rare et l'organisation d'une répartition géographique correcte de l'équipe de soins de l'AVC.

Pour réaliser ces objectifs, le projet fixe un niveau d'activité minimum et un critère de distance minimale entre deux centres agréés qui recourent à des procédures invasives.

Le projet prescrit en outre expressément qu'une répartition du programme de soins spécialisés sur différents sites d'un même hôpital ou d'une même association d'hôpitaux n'est pas autorisée. Il est fait exception à cette disposition pendant une période transitoire de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté en vue de permettre une meilleure répartition géographique à terme.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 fixant les normes auxquelles les programmes de soins "soins de l'accident vasculaire cérébral (AVC)" doivent répondre pour être agréés et modifiant l'arrêté royal du 16 décembre 2018 fixant le nombre maximum de programmes de soins spécialisés "soins de l'accident vasculaire cérébral aigu impliquant des procédures invasives"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be